

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : Le mardi 1 septembre 2026

Informations générales

Prénom : Gaultier

Nom : Barry-Camu

Numéro de dossier : R-4352-2026

Courriel : gaultier.barry-camu@outlook.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Justification du Projet en fonction des objectifs

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Les modalités d'examen et d'autorisation des investissements du Transporteur influencent la capacité de la Régie et des intervenants à s'assurer du caractère nécessaire et raisonnable des investissements dont les coûts seront ultimement assumés par la clientèle dont celle représentée par l'AHQ-ARQ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ s'interroge sur le besoin pour le Projet en fonction de certaines informations et solutions fournies dans la preuve qui pourraient être clarifiées dont : · Le Projet ne vise pas l'achèvement de tous les renforcements du réseau principal requis pas les Appels d'offres (B-0004, pages 17 et 18); · Les problématiques pourraient survenir en été (B-0004, page 18); · D'ici à la mise en service des projets de renforcement requis, la fiabilité sera assurée par l'établissement de limites de transit adaptées aux conditions d'exploitation du réseau (B-0004, page 18); · Pour respecter ces limites, le Transporteur pourra recourir, au besoin, à différents moyens de gestion, tels que le rappel de retraits non prioritaires, le report de retraits planifiés, l'ajustement de la répartition de la production et la puissance interruptible. La mise en oeuvre de ces mesures n'engendrerait aucun coût pour le Projet et un plafonnement spécifique des parcs éoliens des Appels d'offres n'est pas planifié (B-0004, pages 27 et 28). L'AHQ-ARQ s'interroge notamment sur ces moyens de gestion dont la « puissance interruptible » en été et sur la non prise en compte du plafonnement de la production contrairement à ce que le Transporteur a pourtant considéré, notamment dans un dossier récent (R-4340-2026, B-0032, page 6). L'AHQ-ARQ vise à clarifier ces informations lors des demandes de renseignements et des recommandations pourraient s'ensuivre.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite et argumentation.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : L'AHQ-ARQ compte formuler une demande d'accès aux documents confidentiels de ce dossier. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'exiger du Transporteur l'accès à de tels documents confidentiels au moins deux semaines avant la date de dépôt des demandes de renseignements par les intervenants reconnus

Sujet no. 2

Sujet : Solutions envisagées et analyse économique

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : Les investissements du Transporteur ont un impact sur les revenus requis et, ultimement, sur les tarifs d'électricité assumés par les membres de l'AHQ-ARQ.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : L'AHQ-ARQ entend examiner la comparaison des deux solutions présentées par le Transporteur (B-0004, pages 21 et 22). Elle s'interroge notamment sur le calcul des pertes électriques et leur évolution dans le temps (B-0006, annexe 5). L'AHQ-ARQ vise à clarifier ces informations lors des demandes de renseignements et des recommandations pourraient s'ensuivre

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Demandes de renseignements, preuve écrite et argumentation